

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS**

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le Conseil syndical régulièrement convoqué le vendredi vingt février, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le jeudi vingt-six février, Salle Gavoty à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier Brémont.

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémont, Patrick Bonnet, Olivier Hoffmann, Daniel Roux (suppléant), Philippe Roux.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Liliane Boyer, Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Bernard de Boisgeline, Bernard Darchy (suppléant, Dominique Richard.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo. Gilles Longo.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Karine Alsters, Serge Baldecchi, Christophe Carrière, Albert David, Nathalie Gonzales, Valérie Marcy Bernard Chilini, Cédric Dubois, Raymond Gras, Marc Hébréard, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Olivier Barthélémy, Gilbert Bringant, David Clercx., Romain Debray, Jean Degoulet, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailier, Armand Morazzani, Jacques Olès Jacques Paul, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Nicole Rullan, Patrice Tonarelli, Claudine Vidal..

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Dominique Lain, Jean-Luc Longour, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Didier Lemaitre.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel.

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet. Patrick Vincentelli

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille Anillo

RAPPORTEUR : Didier Brémont

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	13	13

Objet de la délibération :

Vote du budget primitif 2026.

Le budget primitif présente les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice. Lors de la séance du 26 janvier 2026, le Conseil Syndical a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2026. A partir de ces orientations, a été élaboré le projet de budget primitif 2026, il est bâti selon deux axes :

- La reprise des Restes à réaliser 2025 (RAR N-1) ;
- Des propositions nouvelles pour l'année 2026 ;

Ainsi, le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- En section de fonctionnement pour la somme de : 5 206 651,64 € €
- En section d'investissement pour la somme de : 31 974 399,16 €

Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 968 397,31 €	1 968 397,31 €
012	Charges de personnel	2 298 485,53 €	2 298 485,53 €
65	Charges de gestion courante	138 016,20 €	138 016,20 €
66	Charges financières	100 173,62 €	100 173,62 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles		4 505 072,66 €	4 505 072,66 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	113 125,23 €	113 125,23 €
042	Opérations d'ordre entre sections	588 453,75 €	588 453,75 €
Total dépenses d'ordre		701 578,98 €	701 578,98 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 206 651,64 €	5 206 651,64 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	BP 2026
013	Atténuations de charges	13 725,00 €	13 725,00 €
74	Subventions de fonctionnement	1 172 648,36 €	1 172 648,36 €
74	Dotations et participations	3 820 242,87 €	3 820 242,87 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles		5 006 616,23 €	5 006 616,23 €
042	Opérations d'ordre entre sections	200 035,41 €	200 035,41 €
Total recettes d'ordre		200 035,41 €	200 035,41 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 206 651,64 €	5 206 651,64 €

Pour la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement capital emprunts	0,00 €	300 543,24 €	300 543,24 €
20	Immobilisations incorporelles	112 083,21 €	158 089,00 €	270 172,21 €
21	Immobilisations corporelles	163 233,37 €	818 569,94 €	981 803,31 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 213 613,99 €	29 004 337,89 €	30 217 951,88 €
Total dépenses réelles		1 488 930,57 €	30 281 540,07 €	31 770 470,64 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	203 928,52 €	203 928,52 €
Total dépenses d'ordre		0,00 €	203 928,52 €	203 928,52 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 488 930,57 €	30 485 468,59 €	31 974 399,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026
10	Dotations, fonds divers ou réserves	0,00 €	137 614,03 €	137 614,03 €
13	Subventions d'investissement	54 300,11 €	351 758,48 €	406 058,59 €
45	Opérations pour compte de tiers	282 977,22 €	29 934 974,66 €	30 217 951,88 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	507 302,57 €	507 302,57 €
Total recettes réelles		337 277,33 €	30 931 649,74 €	31 268 927,07 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	113 125,23 €	113 125,23 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	592 346,86 €	592 346,86 €
Total recettes d'ordre		0,00 €	705 472,09 €	705 472,09 €
001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		337 277,33 €	31 637 121,83 €	31 974 399,16 €

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Argens, les cotisations pour l'année 2026 des EPCI membres pour les missions transférées et déléguées sont réparties de la manière suivante :

EPCI membres	Cotisations 2026 TRANSFERT	Cotisations 2026 DELEGATION	TOTAL COTISATIONS 2026
DPVA	923 779,48 €	8 042 601,17 €	8 966 380,65 €
CAPV	1 010 487,70 €	1 159 763,14 €	2 170 250,84 €
ECAA	959 915,54 €	11 066 422,01 €	12 026 337,55 €
CCCV	456 136,25 €	50 000,00 €	506 136,25 €
CCPV	184 704,94 €	33 000,00 €	217 704,94 €
CCPF	173 674,86 €	30 000,00 €	203 674,86 €
CCLGV	98 992,00 €	33 000,00 €	131 992,00 €
CCGST	12 552,11 €	0,00 €	12 552,11 €

Premier appel à cotisation, à hauteur de 35 % en transfert et 20 % en délégation :

	35 % Transfert	20% Délégation
CAPV	353 670,69 €	231 952,63 €
CCCV	159 647,69 €	10 000,00 €
CCGST	4 393,24 €	0,00 €
CCLGV	34 647,20 €	6 600,00 €
CCPF	60 786,20 €	6 000,00 €
CCPV	64 646,73 €	6 600,00 €
DPVA	323 322,82 €	1 608 520,23 €
ECAA	335 970,44 €	2 213 284,40 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que par délibération du jeudi 26 janvier 2026, le Conseil Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

CONSIDERANT l'impossibilité technique résultant d'une panne des services informatiques de la Direction Générale des Finances Publiques de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que cette situation est susceptible d'entraîner une variation significative des contributions statutaires des membres,

Après l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale,

Le conseil syndical après en avoir délibéré,

D E C I D E**ARTICLE UN**

D'APPROUVER le budget primitif 2026 du budget principal du Syndicat Mixte de l'Argens comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES BP 2026	RECETTES BP 2026
FONCTIONNEMENT	5 206 651,64 €	5 206 651,64 €
INVESTISSEMENT	31 974 399,16 €	31 974 399,16 €
TOTAL BP 2025	37 181 050,80 €	37 181 050,80 €

ARTICLE DEUX

DE FIXER les contributions prévisionnelles des membres pour l'exercice 2026 conformément à la présente délibération.

D'ARRETER le principe d'un premier appel de fonds à hauteur, de 35 % en transfert et 20 % en délégation, du montant prévisionnel de la contribution, lequel interviendra après l'adoption du budget des membres.

DE PRECISER que le montant définitif des contributions pourra être ajusté lors de l'approbation du Compte Financier Unique et du vote du budget supplémentaire subséquent, notamment au regard de la reprise des résultats de l'exercice précédent et des besoins effectifs de financement du syndicat.

D'AUTORISER le Président à procéder à l'émission des titres correspondants.

ARTICLE TROIS

D'AUTORISER le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considéré, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le Président



Didier BREMOND



POUR : 10 (62,4 suffrages)
 CONTRE : 2 (6 suffrages)
 ABSTENTION : 1 (2,45 suffrages)

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Présentation

Présenté par le PRESIDENT

A Trans-en-Provence, le 26 février 2026

Le PRESIDENT

Votes

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10 (42,11 suffrages)

Contre : 2 (4 suffrages)

Abstention : 1 (2,75 suffrages)

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Trans-en-Provence, le 26/02/2026

Les membres du Comité syndical,

Date de la convocation : 11 février 2026

Signataires

LES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL						
EPCI	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS		
	Nom	Prénom	Emargement	Nom	Prénom	Emargement
DPVa	ADOUX-COPIN	Danielle		VIGIER	Alain	
DPVa	ALEMAGNA	Claude		BERTRAND	Jacques	
DPVa	ALSTERS	Karine		PENEL	Pierre	
CCLGV	ANGLIONIN	Joannel		TERRASSON	Marie Christine	
EECA	ANILLO	Mireille		BOUDOUBE	Paul	
CCPV	ARNAUD	Stéphane		-	-	
CAPV	ARTUPHEL	Olivier		BERTIN-PATOUX	Lydie	
CAPV	AUDIBERT	Eric		REMY	Laurent	
CCLGV	BALBIS	Rolland		BONAVENTURE	Marie-Françoise	
DPVa	BALDECCHI	Serge		GIRAUD	Christian	
CAPV	BARTHELEMY	Olivier		DUGAUQUIER	Francis	
CCPF	BASSAND	Patrick		TALLENT	Patrice	
CCPV	BERSIA	Jean Philippe		BUISSON	Frédéric	
CCCV	BONGIORNO	Thierry		BETTENCOURT	Sophie	
CAPV	BONNET	Patrick		FERRARI	Pascal	
DPVa	BOYER	Liliane		OLIVIER	Gil	
CAPV	BREMOND	Didier		VALLOT	Philippe	
CCLGV	BRIEUGNE	Fabien		CONSTANS	Pierre	
CAPV	BRINGANT	Gilbert		MIRALLEZ	Nattacha	
DPVa	CARRIERE	Christophe		RENOULT	Éric	
DPVa	CAYMARIS	Alain		GODANO	Jacques	
DPVa	CHILINI	Bernard		TACAILLE	Guy	
CAPV	CLERCX	David		ADAM	Joël	
CCCV	COLLIN	Eric		QUENIN	Michel	
CAPV	CONSTANS	Jean-Michel		ROUX	Daniel	
DPVa	DAVID	Albert		CAMILLERI	Jean-Pierre	
CCPV	De BOISGELIN	Bernard		CRESPI	André	
CAPV	DEBRAY	Romain		GIRAUD	Alain	
CAPV	DEGOULET	Jean		MARTY	René	
CCCV	DRAGONE	Jean-Michel		BLANC	Frédéric	
DPVa	DUBOIS	Cédric		TORTOSA	Marie-Laure	
CCPF	GRAND-TERRASSO	Philippe		HUET	Jean-Yves	
CCPV	ESPITALIER	Nathalie		ANDRIES	Jean-Michel	
CCPF	FORNIGLIA	Jean Jacques		UGO	René	
CCGST	GIUBERGIA	Laurent		DOMBRY	Thomas	
CAPV	GIULIANO	Jérémy		LAIRE	Colette	
CCPF	GIUSTI	Jacques		SAILLET	Jérôme	

DPVa	GONZALES	Nathalie		POMMERET	Olivier	
DPVa	GRAS	Raymond		D'ALESSANDRI	Alain	
CAPV	GUEIT	Laurent		GAUD	Laurence	
DPVa	HEBREARD	Marc		HERY	Philippe	
CAPV	HOFFMANN	Olivier				
CCCV	LAIN	Dominique		BERINGUIER	Alain	
CAPV	LAUMAILLER	Jean luc		AGARD	Gilles	
EECA	LEMAITRE	Didier				
EECA	LONGO	Gilles		MARCHAND	Charles	
CCCV	LONGOUR	Jean-Luc		MARTOS	Pierre	
DPVa	MARCY	Valérie		ROUX	Philippe	
CCPF	MARTEL	Nicolas		HENRY	Bernard	
DPVa	MARTIN	Hugues		BORIO	Raymond	
CAPV	MORAZZANI	Armand		CLAUDE	Christelle	
CAPV	OLES	Jacques		PAPINI	Philippe	
CCPV	PALAZOLLI	Florent		PIRIS	Laurent	
CCPV	PANIZZI	Franck		De JERPHANION	Thomas	
CAPV	PAUL	Jacques		BCEUF	Alain	
DPVa	PIANETTI	Claude		ROUX	Régis	
CAPV	PICH	Gabriel		SIMONETTI	Pascal	
CCCV	POTAL	Jean-Louis		BONNET	Philippe	
CAPV	RAVANELLO	Alain		COLIN	Martine	
CCPV	RICHARD	Dominique		ROUSSELET	André	
CAPV	ROBIN	Nicolas		PERO	Franck	
DPVa	ROUVIER	Georges		MALLET	René	
CAPV	ROUX	Philippe		BONNET	Jean-Luc	
CAPV	RULLAN	Nicole		SIMON	Sandrine	
CCCV	SIMON	Yannick		DESCAMPS	Frédéric	
DPVa	SOUZA	Jean-Pierre		MARIA	Daniel	
DPVa	STRAMBIO	Richard		PIERRUGUES	Gérald	
CAPV	TONARELLI	Patrice		DEROSS	Arlette	
CCPV	VAUZELLE	Didier		DARTHY	Bernard	
CCPV	NTURINO-GABEL	Catherine		GOUDAL-ORIONE	Stéphanie	
CAPV	VIDAL	Claudine		VENEL	Pierre	
CCLGV	VINCENTELLI	Patrick		FAYAUBOST	Martine	
CCCV	VIORT	Marjorie		GEOFFROY	Franck	
CCLGV				RIBOULET	Gilbert	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le
le

, et de la publication

A Trans-en-Provence, le